

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 37 (1945)
Heft: 4-5

Artikel: Construction de logements et création de possibilités de travail
Autor: Klöti, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cet interventionnisme indirect pour la protection des salaires aurait le mérite de conserver un caractère démocratique à la réglementation économique indispensable dans l'après-guerre. Il laisserait subsister le maximum de liberté compatible avec l'ordre dans les relations industrielles. Il permettrait de hâter l'avènement de la gestion paritaire des professions et des industries, qui est fort probablement la dernière chance des démocraties de surmonter le mal interne dont elles souffrent et dont elles mourront dans une prochaine crise si elles repoussent le remède à leur portée.

Construction de logements et création de possibilités de travail.

Par *Emile Klöti*.

I.

En temps de guerre, la première tâche des autorités est de mettre à la disposition de la population la nourriture, les vêtements et les logements dont elle a absolument besoin. Bien que l'approvisionnement en denrées alimentaires et en textiles dépende de nos importations, il faut cependant reconnaître que la prévoyance dont nos autorités ont fait preuve ont permis de l'assurer. Evidemment, certaines restrictions ont été inévitables; personne ne peut raisonnablement attendre que nous soyons entièrement épargnés par la guerre. En ce qui concerne les logements, en revanche, nous sommes moins dépendants de l'étranger. Quoi qu'il en soit, la pénurie de charbon se traduit par un manque de ciment et nos réserves de fer ont diminué. Mais les immeubles nécessaires pouvant être édifiés à la rigueur avec relativement peu de fer et de ciment, nous étions fondés à croire que le problème du logement serait plus facile à résoudre que celui de notre ravitaillement en denrées alimentaires et en textiles. Tel n'a malheureusement pas été le cas jusqu'à maintenant. Certes, le peuple suisse aurait accepté sans trop maugréer une certaine diminution de la réserve des logements vides. Cependant, dans les villes, cette réserve, qui devrait être normalement de 1,5 à 2% pour toutes les catégories d'appartements, s'établit actuellement entre 1,5 et 2⁰/₁₀₀. Sauf quelques exceptions, cette marge est si faible qu'une crise du logement sévit actuellement dans de nombreuses localités.

Certes, le contrôle des prix empêche les propriétaires d'immeubles d'abuser de cette situation; parallèlement, les phénomènes qui accompagnent toute crise de logement s'aggravent progressivement: une proportion toujours plus grande de logements sont surpeuplés, le nombre des sous-locataires augmente, des familles nom-

breuses sont confinées dans des abris de fortune. Mais, de manière générale, la crise du logement n'en est qu'à ses débuts. Nous sommes encore en mesure d'y remédier rapidement. Toutefois, si elle devait se prolonger et s'aggraver, nous serions obligés de constater que les autorités ont été incapables non seulement de prévenir la crise du logement, mais encore d'y remédier.

Et pourtant les expériences faites au cours de la dernière guerre n'auraient-elles pas permis de trouver une solution plus satisfaisante au problème du logement? Il nous semble intéressant d'étudier cette question de plus près et d'examiner dans quelle mesure les enseignements du passé peuvent permettre d'éviter que la situation n'empire de manière menaçante.

II.

En temps normal, la construction d'immeubles est presque entièrement l'affaire d'entrepreneurs privés et de capitalistes dont l'activité est dictée par le profit. S'ils considèrent que la maison locative dont ils envisagent la construction n'est pas d'un rendement certain, ils diffèrent les travaux jusqu'à ce que les perspectives de gain soient plus favorables. L'opinion courante selon laquelle l'activité du bâtiment est déterminée par la loi de l'offre et de la demande ne correspond guère à la réalité. Un immeuble est un bien durable. L'entrepreneur ne peut donc pas établir le calcul de rendement en se fondant uniquement sur les circonstances du moment; il doit évaluer les chances de profit pour une longue période et s'y adapter. C'est ainsi que, vers 1920, les entrepreneurs zurichois, bien que la pénurie de logements eût été extrêmement grave à ce moment, ont attendu pour construire parce qu'ils escomptaient — avec raison — une baisse des frais de construction et des intérêts. Mais il peut arriver aussi que les entrepreneurs continuent de construire bien que l'offre dépasse la demande. Tel a été notamment le cas à Genève, où la construction d'immeubles s'est poursuivie jusqu'au moment où la réserve a fini par atteindre le chiffre excessif de 10 à 15% (à Zurich, cette proportion n'a jamais dépassé 3,69%; elle a été atteinte en 1936; c'est le chiffre maximum enregistré au cours des quarante dernières années). Si paradoxal que cela paraisse à première vue, il se peut que les entrepreneurs genevois aient spéculé à bon escient. En effet, comme il est « normal » de le faire sous le régime de l'économie capitaliste, ils ne considéraient que le seul critère de leur profit personnel. S'ils parvenaient à louer leurs appartements, munis de tout le confort moderne, leur spéculation n'apparaîtrait-elle pas justifiée? Ils ne se souciaient pas, évidemment, des conséquences qui en résulteraient pour les propriétaires de logements de construction ancienne — les locataires préférant des appartements neufs — et pour l'économie nationale. Et dire qu'il est encore des « économistes » pour prétendre que l'addition des activités individuelles a automatiquement pour effet une économie harmonieuse!

La première guerre mondiale a provoqué un renchérissement des marchandises importées et une augmentation des prix des matériaux de construction, des salaires, comme aussi des frais de construction. Cependant, on pouvait prévoir que ces derniers baisseraient de nouveau après le conflit. En conséquence, prévoyant les risques que ce recul probable des prix impliquait, les entrepreneurs ralentirent leur activité, puis finirent par cesser complètement d'édifier des immeubles locatifs. Un moment vint où la Confédération, les cantons et les communes, pour donner une nouvelle impulsion à la construction de logements, durent accorder des subventions afin de garantir dans une certaine mesure la « rentabilité ».

On pouvait prévoir la même évolution au cours de la seconde guerre mondiale. Les expériences faites de 1914 à 1918 devaient donc dicter les interventions des autorités.

Il importait tout d'abord, par un contrôle efficace des prix, de freiner autant que possible le renchérissement des frais de construction afin de ralentir le recul de l'activité des entrepreneurs et capitalistes privés, de différer le moment où les pouvoirs publics seraient obligés de verser des subventions et de maintenir le taux de ces subventions à un niveau raisonnable. Pour autant que les circonstances le permettaient, cette tâche a pu être résolue d'une manière très satisfaisante. L'indice des frais de construction, qui avait passé de 100 à 207 de 1914 à 1918, ne dépassait pas 153 à la fin de 1943.

En second lieu, il importait d'encourager à temps la construction d'immeubles afin de prévenir une crise du logement. Cette tâche, malheureusement, n'a pas été résolue de manière satisfaisante, ce qui n'est guère compréhensible; en effet, les circonstances étaient plutôt plus favorables que pendant la première guerre mondiale, et cela non seulement du point de vue des frais de construction, mais aussi à d'autres égards. Alors que le taux d'intérêt des hypothèques de premier rang oscillait entre $4\frac{3}{4}$ et 5% en 1918, il n'est plus, actuellement, que de $3\frac{3}{4}$ %. En outre, en 1939, la réserve de logements vides était plus forte qu'en 1914. A Zurich, par exemple, elle était de 2,43%, contre 1,28% vingt-cinq ans auparavant. De 1914 à 1918, 622 familles venant de l'extérieur se sont installées à Zurich, où elles ont sensiblement aggravé la pénurie d'appartements. Du 1^{er} janvier 1939 à la fin du mois d'août 1944, par contre, 173 familles ont quitté la ville.

En revanche, pendant la guerre actuelle, le nombre des mariages a presque doublé par rapport à la période 1914-1918; il serait faux d'en conclure, comme on le fait souvent, que le chiffre des mariages soit anormalement élevé. Il est absolument normal; à Zurich, la moyenne des quatre dernières années a même été légèrement inférieure à celle des dix-sept ans qui se sont écoulés entre 1927 et 1943. La grosse différence que l'on constate entre les deux périodes de guerre est due plutôt au fait que pendant le pre-

mier conflit le nombre des mariages a été anormalement bas, parce que l'insécurité de l'existence a poussé beaucoup de fiancés à différer leur mariage jusqu'au retour de circonstances meilleures. Au cours de la guerre actuelle, le régime des caisses de compensation pour perte de salaire et de gain a considérablement contribué à dissiper ces craintes. En conséquence, la demande normale de logements ne diminuant pas, il fallait construire, pour prévenir une crise, un nombre d'immeubles plus élevé que ceux qui avaient été édifiés de 1914 à 1918. La lente montée des frais de construction permit de poursuivre pendant un temps nettement plus long que pendant la guerre précédente, la construction de logements non subventionnés, dont le volume s'est maintenu jusqu'à maintenant à un chiffre respectable. A Zurich, par exemple, tandis que le nombre des logements construits tomba de 5651 en 1914 à 68 en 1918, il était encore de 1144 en 1943 contre 2537 en 1939. Même si l'on tient compte, en procédant à cette comparaison, que le nombre des logements est actuellement le double de celui enregistré à l'époque de la première guerre mondiale, la différence n'en reste pas moins considérable.

En raison des grands besoins de l'armée, la pénurie de fer et de ciment a été plus forte au cours de ces dernières années que de 1914 à 1918. De même, les troupes sur pied ayant été plus nombreuses, le manque d'ouvriers qualifiés du bâtiment a été plus sensible.

D'une manière générale, on peut donc conclure que les circonstances sont actuellement plus favorables à la lutte contre la pénurie de logements qu'il y a vingt-cinq ans, sans compter que nous pouvons utiliser les expériences faites à cette époque-là.

III.

La nette hésitation des autorités fédérales à encourager la construction d'habitations est due pour une bonne part au fait que ses organes ont une tendance trop marquée à subordonner la lutte contre la pénurie de logements à la création de possibilités de travail.

Or, l'une et l'autre ont la même importance sociale. Cette importance est décisive. En conséquence, l'une et l'autre doivent être résolues aussi bien que possible. Lorsque les solutions qu'elles exigent s'opposent, il convient de rechercher un raisonnable équilibre. Cependant, avant d'exposer de quelle manière nous envisageons cet équilibre, nous tenons à faire quelques remarques sur les conceptions qui président à la création de possibilités de travail dans l'industrie du bâtiment.

Dans cette branche, les possibilités d'expansion ne sont pas illimitées comme celles de l'industrie d'exportation. Le besoin de constructions nouvelles est relativement restreint; il s'agit donc de répartir ces dernières aussi régulièrement que possible dans le temps afin que les fluctuations du degré d'occupation soient aussi

faibles que possible. Ce problème n'est cependant pas facile à résoudre. L'activité du bâtiment n'est pas déterminée par la branche elle-même, mais par ceux qui construisent. Or, ceux-ci sont composés d'entrepreneurs de tous les secteurs de l'économie, de capitalistes, auxquels il faut ajouter les pouvoirs publics. Chacun de ces clients — on peut les appeler ainsi — a des besoins et des désirs particuliers et n'entend construire, c'est évident, qu'au moment qui lui est le plus favorable. Il va sans dire qu'aucun d'eux n'acceptera facilement de bouleverser, pour tenir compte du marché du travail, les dispositions que son intérêt lui a dictées. Quoi qu'il en soit, il est toujours possible d'adapter sans inconvénients notables l'exécution d'un certain nombre de constructions publiques et privées — celles qui sont adjudgées par les grandes entreprises notamment — aux nécessités de la conjoncture. Mais à qui appartient-il de déceler et de désigner ces constructions, de prendre la décision de différer le début des travaux?

La Confédération — à l'instar d'ailleurs de nombreux gouvernements — a choisi la voie la plus facile. Elle renonce à toute intervention dans l'économie privée, mais elle exige d'autant plus nettement que ses organes, comme aussi ceux des cantons et des communes, diffèrent leurs travaux en prévision d'un chômage éventuel. Il suffit d'avoir déployé quelque activité dans une administration municipale en temps de crise pour savoir que les villes ont déjà tenté, et non sans succès, de suivre ce principe, non seulement en ce qui concerne les travaux d'infrastructure, mais pour la construction de bâtiments également. Si les succès remportés n'ont pas été très apparents, cela est dû en partie au fait que cette méthode n'a pas été appliquée à longue échéance et avec conséquence, en partie aussi à des obstacles d'ordre pratique, lesquels ne sont pas moindres que dans l'économie privée. En effet, il arrive que pendant le long intervalle nécessité par l'étude des projets et les décisions exigées par leur exécution, les constructions envisagées deviennent si urgentes qu'il n'est plus possible de les différer — et même de les différer pendant un temps indéterminé — sans qu'il en résulte des inconvénients graves pour l'administration et sans mettre en danger des intérêts importants. En outre, il n'est pas facile dans une période où les recettes fiscales reculent, de financer, en respectant les prescriptions légales en vigueur, un programme de construction qui a été fortement élargi. Il va sans dire que nous nous heurterons toujours à de tels obstacles à l'avenir; c'est donc avec raison que le délégué aux possibilités de travail met en garde ceux qui fondent de trop grands espoirs sur cette méthode. Cet avertissement est d'autant plus opportun que les chiffres relatifs aux travaux de superstructure (construction et entretien) publiés par la Centrale fédérale des possibilités de travail indiquent que les commandes de la Confédération, des cantons et des communes ne dépassent pas le septième du volume annuel global. Dans ces conditions, une manipulation de ce septième, si rationnelle soit-

elle, ne peut parer aux fluctuations des six autres septièmes. Une activité régulière du bâtiment ne peut être obtenue, à la longue, qu'à la condition de soumettre également les travaux de l'économie privée aux nécessités du marché du travail. On y parvient aujourd'hui dans une certaine mesure par le contingentement du fer et du ciment. Mais cette réglementation a un caractère provisoire.

Etant donné cet état de choses, on conçoit que le délégué aux possibilités de travail ait saisi avec joie l'occasion qui s'offrait de faire contribuer aux fins qu'il poursuit une partie non négligeable de l'activité du bâtiment qui relève de l'économie privée: la construction de logements. Depuis qu'elle subventionne la construction de logements, la Confédération a la possibilité de déterminer le nombre des immeubles qui peuvent être édifiés et d'adapter cette activité aux besoins du marché du travail dans le bâtiment. Le volume des travaux dans ce secteur étant deux fois et demi celui des travaux de superstructure adjugés par la Confédération, les cantons et les communes, le pouvoir central a la possibilité d'influencer de manière assez efficace le marché du travail. Pour le moment, il n'y a pas lieu de craindre que les groupements d'intérêts s'opposent à cette intervention, les entrepreneurs et les capitalistes n'ayant pas grande envie de construire; quant aux locataires, masse organisée, ils s'aperçoivent toujours trop tard que leurs intérêts ont été négligés.

IV.

Mais dans quelles limites la construction subventionnée de logements peut-elle contribuer à la création de possibilités de travail? L'auteur de ces lignes a tenté de répondre à cette question dans la préface d'une publication du délégué aux possibilités de travail, « La construction d'habitations économiques » (cet ouvrage n'a paru qu'en allemand):

« Les possibilités de différer la construction d'habitations se meuvent dans des limites relativement étroites. En effet, des nécessités d'ordre hygiénique, social et politique interdisent que l'on limite — soit par une décision de l'État, soit par un refus d'accorder des subventions — la construction d'habitations dans une mesure telle qu'il en résulte une pénurie de logements ou que celle-ci soit aggravée.

» Quoi qu'il en soit, la construction d'habitations permet une certaine élasticité, laquelle peut être utilisée aux fins de créer des possibilités de travail. Lorsque dans une ville la réserve normale de logements est de 2%, elle peut être ramenée sans trop d'inconvénients à 1% et même à $\frac{1}{2}$ % quand il paraît nécessaire de disposer de possibilités de travail en prévision d'une période de crise. Cependant, cette norme ne peut être abaissée que si l'on dispose de la réserve réduite pour toutes les catégories de logements; cette mesure ne peut être maintenue qu'aussi longtemps que les locataires sont assurés de n'être pas victimes de hausses spéculatives des loyers. Mais si l'on

se hasarde à diminuer cette réserve, il faut veiller qu'en aucun cas, c'est-à-dire pour aucune des catégories de logements, elle ne tombe au-dessous du minimum de $\frac{1}{2}\%$. Etant donné l'importance que revêtent, dans notre économie, l'activité du bâtiment en général et la construction d'habitations en particulier, il ne faut pas sous-estimer les avantages que peut offrir cette faible élasticité. Si la réserve normale de logements de la ville de Zurich, par exemple, est ramenée de 2 à $\frac{1}{2}\%$, c'est-à-dire de 2000 à 500 logements, on disposera, en période de chômage, de 1500 logements — dont les frais de construction s'élèvent à 40 millions pour le moins — qui viendront s'ajouter aux besoins normaux... La solution idéale, dans ce domaine, est de maintenir une activité régulière adaptée aux besoins courants et assurant une réserve normale pour toutes les catégories de logements. Dans ces conditions, ce serait une erreur fondamentale que de vouloir faire contribuer, au delà des limites que nous venons de mentionner, la construction de logements à la création de possibilités de travail. La nécessité de mettre des logements à la disposition de toutes les familles l'emporte sur celle de créer du travail dans le bâtiment. On ne peut provoquer une crise du logement pour assurer ultérieurement le degré d'occupation dans l'industrie du bâtiment. L'avantage ainsi obtenu serait trop chèrement acquis. »

Plus d'un an s'est écoulé depuis que ces lignes ont été écrites. Dans l'intervalle, le Conseil fédéral a publié, le 20 mai 1944, son rapport intermédiaire sur les mesures préparatoires prises en vue de la création de possibilités de travail. Les commissions des pleins pouvoirs et les Chambres fédérales se sont ralliées aux principes dont ce rapport s'inspire. Personne n'a exprimé l'opinion que l'on devait provoquer ou laisser s'aggraver une crise du logement uniquement aux fins d'augmenter les besoins ultérieurs. Mais, en fait, les autorités compétentes ne se sont pas départies de leur réserve, bien qu'une telle crise soit survenue dans l'entre-temps. Partout, la réserve de logements a diminué. Malgré cela, le Département militaire, dans une circulaire du 27 juillet 1944, a cru devoir inviter les gouvernements cantonaux à n'encourager qu'avec prudence la construction d'habitations: « Les demandes d'autorisation de construire présentées ces derniers temps indiquent que l'on s'apprête, dans nombre de cas, à dépasser les limites admissibles aujourd'hui. Certes, la pénurie de main-d'œuvre ne laissera pas de freiner l'activité envisagée; cependant, il serait préférable, en n'accordant les subventions qu'avec prudence, de maintenir la construction d'habitations dans les limites raisonnables plutôt que de provoquer, en laissant aller les choses, des tensions sur le marché du travail. »

Parmi les localités où l'on tendait à dépasser les « limites raisonnables », la circulaire visait très probablement Zurich. La réserve de logements (jour de référence 1^{er} décembre) a glissé de 2,31% en 1940 à 1,25% en 1941, 0,83% en 1942, 0,31% en 1943;

elle n'était plus que de 0,20% le 1^{er} novembre 1944 et cette diminution est appelée à se poursuivre.

Si les hommes qui s'efforcent avec une si belle énergie de prévenir le chômage pendant la période de crise consécutive à la guerre n'ont pas encore pleinement compris le problème du logement, c'est avant tout parce qu'ils n'ont pas eu à s'en occuper auparavant. De plus, ils semblent avoir une aversion instinctive contre le développement constant des villes, la désertion des campagnes, les casernes locatives; ils ne parviennent pas à trouver l'attitude qui convient en face du problème de la lutte contre la crise du logement. Ils tirent des conséquences fausses de principes sains en eux-mêmes. Certes, un agrandissement constant des villes n'est pas désirable. Il faut prévenir une concentration excessive des habitations et stimuler au contraire la construction de colonies dans la périphérie. Il convient d'encourager de la manière la plus nette la construction de maisons d'une famille, lesquelles seront réservées aux ménages qui ont des enfants. Mais cette solution idéale de l'urbanisme se heurte à tant d'obstacles qu'il faudra encore beaucoup de temps pour la réaliser. Dans ces conditions, nous ne pouvons admettre que l'on prenne prétexte de cette solution idéale pour entraver celle des problèmes actuels. Aussi longtemps que l'industrie n'aura pas été plus fortement décentralisée, il ne sera pas possible d'« aérer » les agglomérations. Tant que l'on ne construira pas des colonies ouvrières dans le voisinage des villes, et même que les communes rurales en entraveront l'édification, les municipalités urbaines seront obligées d'abandonner la périphérie aux casernes locatives. D'ailleurs, elles s'efforcent partout de freiner cette regrettable évolution en fixant des zones où il est interdit de construire ou encore où seules des habitations basses, séparées par des jardins, sont autorisées. Si l'on entrave cette solution raisonnable du problème en interprétant de manière erronée le mot d'ordre « lutte contre la prolifération des villes », on obtiendra un résultat radicalement contraire à celui auquel on vise.

Nous espérons que les discussions qui ont eu lieu ces derniers temps auront engagé les autorités fédérales à prévoir des mesures plus efficaces pour prévenir et combattre la pénurie de logements, l'un des phénomènes les plus déplorables du temps présent. Le prétexte invoqué pour justifier la réserve dont on fait preuve, à savoir que cette tâche est en premier lieu l'affaire des communes, puis des cantons et en troisième lieu celle de la Confédération, ne vaut pas grand-chose. Les subventions nécessitées par l'encouragement de la construction d'habitations absorbent des sommes telles que les communes sont obligées de subordonner leur aide à celle des cantons et de la Confédération. En fait, ce sont donc les autorités fédérales qui déterminent l'ampleur des constructions nouvelles. C'est sur elles que repose la principale responsabilité.

Comme nous l'avons déjà dit, les locataires sont actuellement protégés contre une hausse spéculative des loyers, consécutive à la

pénurie de logements. Les prix demandés actuellement pour des appartements de trois pièces, édifiés sans subvention dans le quartier ouvrier de Heuried, donnent une idée des augmentations de loyer qui seraient survenues sans l'activité du contrôle des prix. Le loyer d'un appartement de deux pièces (sans la cuisine) oscille entre 1450 et 1640 francs au rez-de-chaussée, entre 1510 et 1700 francs au premier et au second étage; le loyer d'un appartement de trois pièces (sans la cuisine) s'établit entre 1570 et 1810 francs au rez-de-chaussée et entre 1770 et 1890 francs au premier et au second étage. Aussi longtemps que l'offre ne sera pas redevenue normale et que le coût excessif des constructions n'aura pas sensiblement baissé, le contrôle des prix devra être maintenu.

L'économie suisse en 1944

L'aggravation de la situation économique attendue dès les premières années du conflit n'est pas intervenue en 1944. En cette cinquième année de guerre, nous ne nous sommes pas heurtés à d'insupportables difficultés, de sorte que nous sommes encore autorisés à parler d'un « miracle économique »; mais, hélas, les miracles de ce genre ne se produisent qu'en temps de guerre, les seules périodes où rien ne paraisse « impossible ».

Comme nous pouvons admettre que la guerre en Europe prendra fin dans fort peu de temps, si ce n'est pas chose faite à l'heure où paraîtront ces lignes, 1944 aura donc été la dernière année « normale » de guerre. Bien que comparativement aux années précédentes elle ne révèle aucun changement de tendance de quelque importance, elle n'en représente pas moins, à plusieurs points de vue, un tournant. Les courbes statistiques de cette année-là pourront être comparées ultérieurement aux voies d'une gare de triage d'où les trains sont dirigés dans des directions nouvelles. Pendant longtemps encore peut-être, les années de paix n'auront rien de « normal » et conserveront le goût amer de la période de guerre.

Pour le moment, nous n'enregistrons encore que les signes avant-coureurs, idéologiques avant tout, de ces changements. Chacun prépare son jeu. Ceux qui, pendant le conflit, ont dû subordonner, plus ou moins à leur corps défendant, leurs intérêts particuliers à l'intérêt général relèvent la tête.

Nous pensons, par exemple, aux importantes déclarations que le combattif premier britannique, Churchill, a faites cette année au congrès du Parti conservateur avec son franc-parler coutumier. Elles sont nettes: « Seul un ample démantèlement des mesures de contrôle auxquelles la guerre nous a obligés de procéder peut nous permettre de surmonter les conséquences des épreuves que ces années nous ont imposées. Le contrôle en soi est sans valeur. » *Imperium et libertas*. Liberté pour tous, amélioration générale et